

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le 6 février, le Conseil Municipal de la Commune de Cierrey dûment convoqué le 30 janvier 2020, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Fernand BARRAL, Maire.

Présents : F. BARRAL, D. HAMON, PH. LEBRETON, D. FERRAND, B. MAUCOLIN, J. FRETARD, P. DIESNIS, J. DUMORTIER, E. CAHON, S. CRETEY, J. DA SILVA

Absents et absents excusés : M. GREGE pouvoir à P. DIESNIS

Séance : Ouverture de la séance à 20 h sous la présidence de F. BARRAL, Maire.

Le conseil désigne en secrétaire de séance :

Ordre du jour :

- Délibération : autorisation pour l'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020
- Délibération : attributions de compensation provisoires de l'EPN
- Délibération : modification du calcul des congés annuels secrétaire et organisation du secrétariat
- Bilan du mandat
- Questions diverses

Délibération : autorisation pour l'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020

Jusqu'à l'adoption du budget, il est possible, sur autorisation du conseil municipal, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (343 919,67 € au budget 2019).

Il est ainsi proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise, à l'unanimité, Monsieur le maire à engager et mandater des dépenses d'investissement nouvelles avant le vote du budget 2020, dans la limite de la répartition suivante :

- chapitre 21 (immobilisations corporelles : acquisitions) 85 979,92 €

Délibération : attributions de compensation provisoires 2020 de l'EPN

L'EPN a transformé la dotation de solidarité communautaire des communes de l'ex GEA en complément de leurs attributions de compensation afin de maintenir le niveau de reversements actuels.

Le montant individuel de l'attribution de compensation de la commune de Cierrey serait de :

- Attribution définitive 2019 (suite transfert compétence Petite Enfance)	=	100,03 €
- DSC 2019	=	22 962,04 €
- Attribution compensation provisoire 2020	=	23 062,07 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la méthode de révision des attributions et valide le montant pour la commune de Cierrey en 2020.

Délibération : modification du calcul des congés annuels de la secrétaire

A la demande de la secrétaire, il est proposé de modifier le nombre de ses jours de congés et de les porter à 25 jours par an. Ses présences en mairie, en dehors de ses horaires habituels, seront rémunérées en heures supplémentaires, au lieu qu'elles soient transformées en jours de congés comme actuellement. Les élus valident à l'unanimité cette proposition.

Mise en œuvre d'une nouvelle organisation au secrétariat mairie

Suite à l'intervention de la secrétaire lors du dernier conseil municipal, une solution doit être mise en œuvre afin de l'aider dans son travail. Des propositions seront faites au prochain conseil.

- Avis sur dossier de subvention tableaux numériques

Rappel validation de sept 2019 : montant du devis 6 082,96 € pour 2 vidéoprojecteurs, 2 tableaux et 2 ordinateurs.

La subvention DETR demandée a été refusée.

De ce fait le reste à charge de la commune est passé de 1 824,98 € à 3 041,48 €

En raison de l'attente des enseignants sur ce matériel, le conseil valide ce reste à charge.

- Questions diverses

NEANT